



COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

# NOTE

# AUX SYNDICATS

---

## **Crise sociale chez France Télécom : point sur le comité de réparation et sur le procès en appel**

---

### **1. Comité de réparation des victimes de la crise sociale chez France Télécom**

#### **1.1. Rappel du contexte**

Nous rappelons que ce comité de suivi se réunit régulièrement afin de « suivre » le dispositif d'indemnisation qui est uniquement à la main de l'entreprise. La dernière réunion de ce comité s'est tenue le 18 octobre.

Nous rappelons que l'entreprise choisit seule d'indemniser ou pas les personnes ayant déposé un dossier, le montant étant déterminé de façon non transparente avec les OS : nous ne connaissons pas non plus la liste des personnes ayant déposé un dossier. Ce process vise à indemniser les victimes mais aussi à acheter leur silence via un accord transactionnel, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'appel qui sera jugé (CF Point 3)

Rappelons qu'il n'est plus possible de déposer de nouveau dossier depuis le 31 décembre 2020.

#### **1.2. Les quelques éléments de bilan au 13 octobre 2021**

- 1749 saisines du comité
- 1052 ont fait l'objet d'une transaction ou ont visé à indemniser les parties civiles au procès
- 406 sont en cours de traitement et n'ont pas encore reçu de réponse (les dossiers en cours de traitement sont ceux de novembre 2020, la cible de fin de traitement est mars 2022)
- Le reste des dossiers n'ont pas trouvé d'issue, soit parce que la transaction proposée a été refusée, soit parce que le comité a considéré que le dossier ne rentrait pas dans le cadre de leur mandat. Concernant ce dernier point, les motifs connus de refus sont interprétés comme étant en dehors de la période concernée, source d'un conflit individuel sans lien avec le plan NEXT ou encore avec l'absence d'un préjudice individuel et direct établi.
- La moitié des dossiers sont des dossiers de personnes n'étant plus dans l'entreprise (retraite ou changement d'employeur). Plus des trois quarts des dossiers sont des personnes de plus de 55 ans, la plupart encore présents dans l'entreprise ont plus de 30 ans d'ancienneté aujourd'hui. Plus des trois quarts étaient non-cadres à la période des faits.

- 75 dossiers ne faisant pas l'objet d'une procédure d'indemnisation font l'objet d'un suivi lié à une réparation : promotions, demandes de télétravail, accompagnements lors de départs en TPS, accompagnements sur un changement de poste, reconnaissance de l'imputabilité au service des arrêts maladie, accompagnement de la mission Handicap...

### **1.3. Quelques questions en suspens**

Quel est le montant global des indemnisations ?

L'entreprise fera-t-elle une communication sur le bilan de ce comité ?

Une procédure de recours est-elle possible en cas de refus ? Le motif de refus est-il suffisamment explicite ? (sur ce sujet, n'hésitez pas à nous faire un retour)

## **2. Calendrier du procès en appel**

Nous venons de recevoir le calendrier prévisionnel du procès en appel. Il aurait lieu en 2022 du 11 mai au 1<sup>er</sup> juillet les mercredi, jeudi et vendredi (sauf fériés et ponts).

La CFDT F3C et l'UNSA Orange, toujours représentés par le cabinet Lepany, vont débiter le travail de préparation du procès.

Une audience de mise en l'état aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre.

D'ici là nous aurons de premiers échanges avec notre conseil sur notre stratégie CFDT et intersyndicale, les témoins à citer etc.

En interne CFDT nous réfléchissons déjà à la façon de suivre le procès et de communiquer pendant cette période.

## **3. Appel à témoins**

Nous souhaitons vous sensibiliser sur le fait que la recherche de témoins de l'époque s'avère de plus en plus critique puisque les collègues ayant signé un accord transactionnel avec l'entreprise ne pourront sans doute plus faire partie des témoins. Même si ceci reste à confirmer avec nos avocats, il est important que nous nous mobilisions collectivement pour trouver des personnes ayant vécu la période, ayant été victimes ou observateurs de l'époque et étant libre de témoigner lors du procès.

C'est sans doute le cas de certains de vos adhérents ou de retraités adhérents ou ex adhérents. N'hésitez pas à signaler à [elisa.mistral@orange.com](mailto:elisa.mistral@orange.com) toute personne qui vous pourrait être volontaire pour témoigner. Nous étudierons avec les avocats la pertinence de faire témoigner ces personnes.

### **CONTACTS**

- Marie BUARD - Secrétaire Générale Adjointe – [mbuard@f3c.cfdt.fr](mailto:mbuard@f3c.cfdt.fr)
- Elisa MISTRAL – Déléguée Syndicale Centrale UES Orange – 06 86 08 05 84 – [elisa.mistral@orange.com](mailto:elisa.mistral@orange.com)